



**KPMG Entreprises
Lorraine**
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Association AMLI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association AMLI
13 rue Clotilde Aubertin - 57000 Metz
Référence : MR-JS



**KPMG Entreprises
Lorraine**
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Association AMLI

Siège social : 13 rue Clotilde Aubertin - 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association AMLI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association constitue des provisions pour couvrir les engagements en matière de retraite et médailles du travail tel que décrits dans la note 4 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient décrites de façon appropriée dans la note 4 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

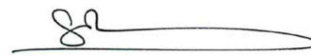
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 28 juillet 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Sandrine Demesse
Associée

Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

AMLI

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	54 883	19 703	35 180	46 156
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	292 259	236 112	56 147	55 481
Fonds commercial (1)				
Autres	31 578	14 026	17 552	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	238 776		238 776	238 776
Constructions	4 829 486	1 734 896	3 094 591	3 100 070
Installations techniques, matériel et outillage industriel	890 894	727 270	163 624	198 565
Autres	10 890 809	8 236 704	2 654 105	3 840 659
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				32 232
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	2 192 380		2 192 380	2 192 380
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	419 715		419 715	418 035
Prêts	4 482		4 482	544
Autres	49 831		49 831	49 245
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	19 895 093	10 968 711	8 926 382	10 172 145
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				18 713
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	2 982 728	401 486	2 581 242	2 027 996
Autres créances	8 703 116		8 703 116	823 673
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	16 873 118		16 873 118	12 534 403
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	346 365		346 365	84 406
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	28 905 327	401 486	28 503 841	15 489 190
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	48 800 421	11 370 197	37 430 223	25 661 335
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	4 482	(3) Dont à moins d'un an	7 612 621
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

AMLI

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	3 598 951	3 573 951
Report à nouveau sur gestion propre	382 011	366 583
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	106 546	190 745
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	202 900	52 584
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	788 581	707 866
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	5 078 990	4 891 728
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	689 742	69 000
Provisions pour charges	5 898 353	4 265 042
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 588 094	4 334 042
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	5 501 494	5 330 844
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	5 501 494	5 330 844
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 827 595	2 011 140
Emprunts et dettes financières diverses (3)	576 990	571 545
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 406 142	4 095 205
Dettes fiscales et sociales	3 191 903	2 780 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	385 012	97 047
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	9 874 002	1 548 907
TOTAL IV DETTES	20 261 645	11 104 721
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	37 430 223	25 661 335
(1) A plus d'un an 5 643 605 A moins d'un an 14 605 357		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 961	2 774
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/19 au 31/12/19

AMLI

Devise d'édition EURO

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	337 789	309 377
- Production vendue [biens et services]	18 307 030	17 609 014
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	18 644 818	17 918 391
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	18 017 786	18 108 132
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 795 452	1 573 300
- Cotisations		
- Autres produits	64 572	42 969
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	38 522 628	37 642 791
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	254 906	231 834
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	65 056	64 539
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	16 645 990	14 954 988
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 673 037	1 331 812
- Salaires et traitements	9 252 425	8 550 575
- Charges sociales	4 717 030	4 344 016
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 088 651	1 416 802
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	401 486	307 517
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 645 992	1 833 116
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	42 673	42 900
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	37 787 248	33 078 099
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	735 380	4 564 692
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	5 809	5 895
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	82 285	71 943
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	88 093	77 839
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	10 956	8 406
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	10 956	8 406
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	77 137	69 432

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/19 au 31/12/19

AMLI

Devise d'édition EURO

	31/12/2019	31/12/2018
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	812 517	4 634 125
---	----------------	------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	165 067	114 664
- Sur opérations en capital	195 521	89 964
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	360 588	204 628

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	80 840	28 086
- Sur opérations en capital	607	41
- Dotations aux amortissements et aux provisions	804 155	
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	885 601	28 127

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(525 013)	176 501
--	------------------	----------------

Impôts sur les bénéfices (VII)	10 307	7 609
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	1 156 198	838 982
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	1 326 849	5 451 254

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	40 127 507	38 764 240
--	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	40 020 961	38 573 496
--	-------------------	-------------------

EXCEDENT OU DEFICIT	106 546	190 745
----------------------------	----------------	----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

État des Créances et Dettes

AMLI

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	4 482		4 482
Autres créances immobilisées	49 831		49 831
TOTAL de l'actif immobilisé :	54 312		54 312
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	2 982 728	2 471 203	511 525
Personnel et charges sociales à récupérer	4 703	4 703	
État et autres collectivités publiques	15 889	15 889	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	8 682 524	4 677 105	4 005 419
TOTAL de l'actif circulant :	11 685 845	7 168 901	4 516 944
TOTAL GÉNÉRAL	11 740 157	7 168 901	4 571 256

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	19 385
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	15 447

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	2 404 585	189 409	1 216 319	998 858
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	2 404 585	189 409	1 216 319	998 858
Fournisseurs et comptes rattachés	4 406 142	4 406 142		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	2 960 549	2 960 549		
État et autres collectivités publiques	231 354	231 354		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	385 012	385 012		
TOTAL :	7 983 058	7 983 058		
TOTAL GÉNÉRAL	10 387 643	8 172 466	1 216 319	998 858

Immobilisations

Période du 01/01/19 au 31/12/19

AMLI

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	54 883		
Autres immobilisations incorporelles	260 287		63 551
TOTAL immobilisations incorporelles :	315 169		63 551
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	238 776		
Constructions sur sol propre	3 960 169		
Constructions sur sol d'autrui	131 352		
Constructions installations générales	728 927		9 039
Installations techniques et outillage industriel	857 815		37 534
Installations générales, agencements et divers	4 055 047		233 476
Matériel de transport	121 987		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 111 202		412 926
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	32 232		7 584
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	16 237 508		700 558
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 192 380		
Autres titres immobilisés	418 035		1 680
Prêts et autres immobilisations financières	49 789		20 760
TOTAL immobilisations financières :	2 660 205		22 440
TOTAL GÉNÉRAL	19 212 881		786 549

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			54 883	
Autres immobilisations incorporelles			323 837	
TOTAL immobilisations incorporelles :			378 720	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			238 776	
Constructions sur sol propre			3 960 169	
Constructions sur sol d'autrui			131 352	
Constructions installations générales			737 965	
Install. techn., matériel et out. industriels		4 455	890 894	
Inst. générales, agencements et divers		34 180	4 254 343	
Matériel de transport			121 987	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		9 649	6 514 478	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		39 816		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		88 100	16 849 966	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 192 380	
Autres titres immobilisés			419 715	
Prêts et autres immo. financières		16 237	54 312	
TOTAL immobilisations financières :		16 237	2 666 408	
TOTAL GÉNÉRAL		104 337	19 895 093	

Amortissements

AMLI

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	8 726	10 977		19 703
Autres immobilisations incorporelles	204 806	45 332		250 138
TOTAL immobilisations incorporelles :	213 532	56 309		269 841
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 205 740	92 702		1 185 442
Constructions sur sol d'autrui	124 439	3 827		128 266
Constructions installations générales	390 198	30 989		421 188
Installations techn. et outillage industriel	659 250	72 213	4 192	727 270
Inst. générales, agencements et divers	2 703 030	1 168 049	33 836	3 837 243
Matériel de transport	84 458	11 956		96 415
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 660 088	652 607	9 649	4 303 046
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	8 827 204	2 032 342	47 677	10 698 870

TOTAL GÉNÉRAL	9 040 737	2 088 651	47 677	10 968 711
---------------	-----------	-----------	--------	------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
---------------	--	--	--

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise	52 584	150 316		202 900
Réserves	3 573 951	25 000		3 598 951
Report à nouveau	366 583	63 891	48 463	382 011
Résultat comptable de l'exercice	190 745	106 546	190 745	106 546
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme	707 866	276 236	195 521	788 581
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	4 891 728	621 989	434 728	5 078 990

Règles et Méthodes Comptables

Note 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable (CRC), relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, qui remplace le règlement n°99-03 du 29 avril 1999 modifié du Comité de réglementation comptable (CRC).

➤ **Changements comptables :**

L'évolution des hypothèses actuarielles constitue un changement d'estimation et pour l'exercice 2019 est issue de l'évolution du taux d'actualisation, de l'évolution de la revalorisation des salaires et du changement dans la méthode de calcul du turnover (désormais déterminé conformément à l'avis EC 2018-17 du 10 octobre 2018). Ce triple effet, est considéré comme atypique en termes d'évolution, notamment en ce qui concerne le calcul du taux de turnover, et il n'a pas été possible de mesurer avec suffisamment de précision, l'impact individualisé de chacune des trois hypothèses considérées. En conséquence, l'écart actuariel qui s'élève à 804 155 € pour les provisions pour indemnités de départ à la retraite et médailles du travail ont été comptabilisées en totalité en charges exceptionnelles.

➤ **Évènements post clôture :**

La pandémie liée au COVID 19 est un événement post-clôture (déclaration de l'OMS du 30 janvier 2020).

Les conséquences en 2020 seront de plusieurs natures :

- Le desserrement d'environ 300 personnes sur 5 nouveaux sites dans l'Est et la région Ile de France et les dépenses correspondantes (déménagement, travaux, achats de mobiliers)
- Le renforcement du gardiennage 24h/24h sur les plus gros établissements
- Une augmentation des achats de titres interservices pour pallier les retraits d'argent indisponibles pour les familles
- L'achat de matériel informatique et l'élargissement de nos contrats actuels (infra, téléphonie) pour permettre le télétravail à tous les collaborateurs
- L'achat de fournitures sanitaires pour nos collaborateurs et nos résidents
- Une augmentation de l'impayé locatif

Cet évènement post clôture n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et n'a donc pas d'impact sur les comptes clos le 31/12/2019.

L'impact financier total sur les comptes 2020 de l'évènement COVID 19 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à ce jour.

Note 2 – FAITS CARACTERISTIQUES

- Déménagement des locaux en Ile de France avec refacturation par BEIF avec missions de prestations de services
- Décalage fermeture CHU Parmentier au 31/03/2020 au lieu de 31/12/2019
- Décalage fermeture CHU Stalingrad au 31/03/2020 au lieu de 30/04/2019 (prolongation d'abord au 30/09/2019 puis décalage au 31/03/2020)
- Nouvelle mission d'accompagnement social en Ile de France (Dourdan) à compter du 01/12/2019 pour un an.
- Nouvelle mission de prestations intergénérationnelles prévues à compter du 1er octobre pour 3 ans (Location accompagnée Grand Paris).
- Prise en charge par AMLI des achats des titres interservices sur les sites d'hébergement HU et HUDA du Grand Est à raison de 4€/jour/personne à compter du 01/08/2019 :
 - Financement à compter du 01/08 sur les places HU = + 623 384€ (BOP 177 – 1 019 places en moyenne sur la période)
 - Financement à compter du 01/01 sur les places HUDA niveau 1 et 2 = + 839 500€ (BOP 303 – 575 places)
- Signature de conventions de subventions triennales (2019-2021) sur nos dispositifs HUDA en Moselle et Meurthe et Moselle.
- Arrêt de mandat de gestion avec ERIGERE au 31/03/2019 (162 logements)
- Reprise par AMLI de 60 logements dans le cadre du mandat de gestion avec PRESENCE HABITAT au 01/01/2019 (gérés par BATIGERE en 2018) et augmentation de 25€/logement/an en 2019
- Arrêt de gestion de la résidence autonomie de Nilvange2 au 30/04/2019 (14 logements)
- Nouveau dispositif d'intermédiation locative sur le département de la Moselle en collaboration avec le centre hospitalier de Jury (10 logements)
- Extension du dispositif SOLIBAIL pour atteindre un total de 58 logements
- Extension du dispositif d'hébergement d'urgence en logements diffus sur la Meurthe et Moselle au 01/06/2019 avec 50 places complémentaires pour atteindre un total de 95 places.
- Prise en gestion du CHU Blanqui en Ile de France au 02/09/2019 (31 places).
- Prise en gestion du CHU éclaté Orgemont au 16/12/2019 en Ile de France (65 places)
- Déménagement du dispositif HU Roques à St Quentin avec prise en charge de 70 places supplémentaires pour atteindre un total de 120 places.

Note 3 – PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION D'ACTIF**➤ Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	15 à 25 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel et Outillage industriels	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel et mobilier d'hébergement	5 à 10 ans

Pour les dispositifs d'hébergement, les durées d'amortissement du mobilier et des travaux d'aménagement des sites sont établies en lien avec les conventions de financement.

En 2018, des immobilisations pour un total de 1 749 422.96€ (CHU Parmentier) ont été amortis sur une période de 18 mois. La dotation correspondante en 2018 était de 635 029.93 €. Le solde comptabilisé en 2019 s'élève à 1 114 393.03 €.

En 2019, nous avons également enregistré des immobilisations pour un total de 277 359.91 € en lien avec les nouveaux CHU en Ile de France : 227 793.27€ pour le CHU Blanqui subventionnés par la Mairie de Paris et amortis sur une période de 9 mois, 49 566.64 € pour le CHU Orgemont amortis sur une période de 5 mois. La dotation correspondante en 2019 est de 101 607.61 € et s'ajoute au 1 114 393.03 € du solde du CHU Parmentier pour atteindre un total de 1 216 000.64 €

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Pour les titres immobilisés, une provision est constituée si le capital placé n'est pas garanti à 100%.

- Créances.**

L'association applique le mode de calcul de la dépréciation des créances locataires afin de prendre en compte progressivement le risque d'impayés dès l'apparition des retards de paiement.

Les règles retenues sont les suivantes :

Règle	Provision
Locataires sortis avant le 01/12/2019	100% de la dette
Locataires présents ou sortis après le 30/11/2019 et dont le montant de la dette est inférieur ou égal au quittance de 3 mois	10 % de la dette
Locataires présents ou sortis après le 30/11/2019 et dont le montant de la dette est supérieur ou égal au quittance de 3 mois et inférieur ou égal au quittance de 6 mois	50 % de la dette
Locataires présents ou sortis après le 30/11/2019 et dont le montant de la dette est supérieur au quittance de 6 mois	100 % de la dette

Au 31 décembre 2019, cette provision s'élève à 401 486 € contre 307 517 € pour l'exercice précédent, soit une variation de (+) 93 969 €.

Note 4 – PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION DU PASSIF

- Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement encore inscrites au bilan au 31/12/2019 ont été attribuées par :

Organisme	Montant brut	Objet
Etat	220 075.40 € 300 000.00 € 105 000.00 € 126 713.00 €	Acquisition Maison de Trêve en 1996 Restructuration Maison de Trêve de 2009 Transformation de la Maison de Trêve en pension de famille Metz Métropole – transformation de la Maison de Trêve en pension de famille.
A.N.A.H.	109 784.79 €	Pour les logements de Kédange sur Canner
Groupe Malakoff RSI CARSAT	4 500.00 € 10 000.00 € 8 993.00 €	Pour l'aménagement et l'acquisition de mobilier de la résidence autonomie de Longwy
F.E.I. (Fonds Européen d'Intégration)	144 836.55 €	Pour l'acquisition de matériel adapté aux migrants âgés des résidences sociales de Florange
Fondation Abbé Pierre Fondation Caisse d'Épargne FNARS	9 000.00 € 5 000.00 € 3 750.00 €	Pour la pension de famille de Longwy
F.E.I. (Fonds Européen d'Intégration)	99 501.00 €	Pour l'acquisition de mobilier adapté aux migrants âgés de l'ensemble de nos foyers
DAIC	22 156.00 €	Pour l'adaptation du mobilier aux besoins des résidents âgés de 60 ans ou plus à la résidence sociale de FAMECK
Fondation Abbé Pierre	9 000.00 € 6 970.00 €	Pour l'acquisition de mobilier à la pension de famille de Florange Pour l'acquisition de la cuisine de la Maison de Trêve
D.A.E.E.N	40 180.39 € 12 219.25 € 18 769.27 € 8 098.00 € 25 791.00 € 22 800.00 €	FTM Blida FTM Maizières FTM Sarreguemines RS Yutz RS Florange 2 Pour l'acquisition de mobilier adapté aux résidents âgés. 2016 : subvention mobilier adapté Florange
DAIC	10 000.00 €	FTM Blida – en complément de la subvention DAEEN pour le mobilier adapté aux résidents âgés.
DDCS 57	16 350.00 €	Diverses opérations sur le CADA de Blida : - Salle d'activités parents-enfants - Activités physiques et promotion de l'estime de soi - Activités culturelles et pédagogiques - Équipement Front Ball

Conseil régional du Val d'Oise	120 000.00 €	Subvention Mobilier RS Bry-Sur-Marne
Mairie de Paris	276 236.00 €	Subvention travaux mise en œuvre CHU Blanqui

Soit un total de 1 735 723.65 €.

Une nouvelle subvention de la Mairie de Paris pour les travaux et les achats de mise en œuvre du CHU de Blanqui a été notifiée en 2019 : (+) 276 236.00 € pour une durée de 9 mois jusqu'au 31/05/2020.

Le montant total de la quote-part affectée au compte de résultat est de : 947 142.96€ dont 195 521.06€ de reprise au titre de l'exercice 2019.

- **Provision pour gros entretien**

Le plan d'entretien du patrimoine a été élaboré fin 2010, il est actualisé chaque année.

La provision figurant au bilan au 31/12/2019 se trouve justifiée par un plan de travaux à réaliser en 2020, 2021 et 2022. Les règles de calcul de cette provision sont : $N+1 = 100\%$; $N+2 = 66.67\%$; $N+3 = 33.33\%$.

Au 31/12/2019, le total de la provision pour gros entretien s'élève à 1 517 476 € (- 491 297 €)

- **Engagement en matière de retraite et médailles du travail.**

- Provision pour retraites

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

L'évaluation de l'obligation repose sur les indemnités à verser dans le cas d'un départ à l'initiative du salarié, nécessitant la prise en compte des charges sociales et fiscales, et est basée sur les modalités définies par la convention collective qui prend en compte l'ancienneté du salarié et sa rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois précédant son départ.

La provision inscrite au bilan représente la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

Les modalités de calcul de cette provision ont été modifiées en 2019. Le taux de turnover a été recalculé conformément à l'avis EC 2018-17 du 10/10/2018 pour l'ensemble des sociétés de l'UES Batigère. Son taux d'actualisation a été baissé à 1% contre 2% en 2018.

De plus le taux de revalorisation des salaires a été modifié à 2.00% au lieu de 2.60% en 2018.

Les autres critères restent inchangés :

Table de mortalité : INSEE F2011-2013

Départ à la retraite : cadres : 65 ans - non-cadres : 65 ans

Avec application d'un taux de charges de 50%.

L'évolution des hypothèses actuarielles constitue un changement d'estimation et pour l'exercice 2019 est issue de l'évolution du taux d'actualisation, de l'évolution de la revalorisation des salaires et du changement dans la méthode de calcul du turnover (désormais déterminé conformément à l'avis EC 2018-17 du 10 octobre 2018). Ce triple effet, est considéré comme atypique en termes d'évolution, notamment en ce qui concerne le calcul du taux de turnover, et il n'a pas été possible de mesurer avec suffisamment de précision, l'impact individualisé de chacune des trois hypothèses considérées. En conséquence, l'écart actuariel qui s'élève à 758 419 € pour la provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisé en totalité en charges exceptionnelles.

Cette provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 2 345 618 € au 31 décembre 2019 : (+) 895 480.00€.

A hypothèse constante, la provision s'élève à 1 587 199 € soit (+) 137 061.00€ enregistrés en dotation pour provisions d'exploitation.

L'écart actuariel s'élève à (+) 758 419 € et a été comptabilisé en dotations pour provisions exceptionnelles.

- **Provision pour médailles du travail**

Les engagements en matière de médailles du travail ont été comptabilisés à hauteur de 2 % du salaire de base par année d'ancienneté dans la société, dès la première année.

Les modalités de calcul sont identiques à celles de la provision pour retraites et ont été modifiés de la même manière en 2019.

Cette provision pour médailles du travail s'élève à 206 577 € au 31 décembre 2019 : (+) 53 446.00 €. A hypothèse constante, la provision s'élève à 160 841 € : (+) 7 710.00 € enregistrés en dotation pour provisions d'exploitation.

L'écart actuariel s'élève à (+) 45 736 € et a été comptabilisé en dotations pour provisions exceptionnelles.

• **Autres Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour autres risques et charges s'élève à 689 742€ à fin 2019 :

- Un total de 66 000.00 € qui correspond à un risque prudhommal : (-) 3 000€
- Un total de 572 795 € a été provisionné pour risque de reversement de subventions réparti comme suit :
 - Subvention pour titres interservices dispositif HU du 01/01 au 31/07/2019 : 485 056 €
 - Subvention CHU Blanqui sur une période supérieure : 66 014 €
 - Subvention Forfait Autonomie Nilvange Koenig suite arrêt de gestion : 1 725 €
 - Subvention nouveaux logements SOLIBAIL non pris en service sur 2019 : 20 000 €
- Une provision pour litige fournisseur a été enregistrée pour 50 947€

• **Provision pour démantèlement**

Depuis 2014, AMLI a perçu des subventions pour le dispositif d'hébergement d'urgence.

La totalité des fonds n'ayant pas été utilisée, nous avons comptabilisé en fonds dédiés une partie des subventions qui sera utilisée à la fin du dispositif pour les travaux de remise en état des locaux concernés pour un total de 653 000€ à fin 2018.

Ces fonds dédiés aux démantèlements ont été requalifiés en provision pour risque au démantèlement à fin 2018.

La provision pour démantèlement n'avait pas été mise à jour en 2018 pour les sites ouverts cette année-là ou pour les places complémentaires attribuées.

Le réajustement de 2018, les ouvertures de places et des sites de 2019 ont généré un complément de provision de 526 150€ pour atteindre un total de 1 179 150€ à fin 2019 sur un maximum de 1 332 000€. Les provisions sont limitées aux résultats des activités.

En 2019, la provision pour risque au démantèlement a été revalorisée pour prendre en compte les frais de démantèlement des espaces communs des structures collectives (couloirs, cuisines, salles collectives). La dotation relative s'élève à 649 532€ pour un maximum de 693 036€.

Au 31/12/2019, la provision pour démantèlement est de 1 828 682 € (+ 1 175 682 €).

• **Fonds dédiés**

En 2019, des fonds dédiés au fonctionnement ont été repris pour un total de 1 156 198.19 €.

De nouveaux fonds dédiés aux travaux et au fonctionnement ont été constitués à la clôture des comptes pour un total de 1 326 848.80€ décomposés comme suit :

- fonds dédiés aux travaux : 928 477.80€
- fonds dédiés au fonctionnement : 398 371.00€

Au 31/12/2019, les fonds dédiés s'élèvent à 5 501 494.41€ : (+) 170 650.61€ et se décomposent comme suit :

- fonds dédiés aux travaux : 2 112 491.41€
- fonds dédiés au fonctionnement : 3 389 003.00€

VARIATION DES FONDS ISSUS DE	Désignation	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		Fonds dédiés fonctionnement	Fonds dédiés travaux		Montant global	Dont remboursements			Fonds dédiés fonctionnement	Fonds dédiés travaux
Subventions d'exploitation	HUDA LYS 2016		140 801,54 €							140 801,54 €
	HUDA ALLIES PERIGOT 2017		32 075,21 €							32 075,21 €
	HUDA DIFFUS ROQUES LYS 2017		140 801,53 €							140 801,53 €
	SOLIBAIL 2017		35 000,00 €							35 000,00 €
	HUAS LOCAL 2017	155 326,10 €			155 326,10 €	0,00 €				
	DIFFUS ROQUES LYS 2018		372 246,38 €							372 246,38 €
	ROQUES 2018	78 411,30 €			78 411,30 €					
	HUDA ALLIES PERIGOT 2018		353 899,34 €							353 899,34 €
	AFPA 2018		109 189,61 €							109 189,61 €
	CAO LYS 2018	520 125,00 €			520 125,00 €	0,00 €				
	CHU PARMENTIER 2018	402 335,79 €			402 335,79 €	0,00 €				
	HUDA GLOBAL 2018	2 990 632,00 €							2 990 632,00 €	
	HUAS LOCAL 2019							214 595,00 €		214 595,00 €
	CAES PONCELET 2019							166 948,00 €		166 948,00 €
	HU 2019							259 191,00 €		259 191,00 €
	HUDA/CIPH 2019							256 143,00 €		256 143,00 €
Contributions financières d'autres organismes	FORBACH 2109							2 794,00 €		2 794,00 €
	SOLIBAIL 2019							28 806,80 €		28 806,80 €
	CHU ORGEMONT 2019							221 511,00 €	221 511,00 €	
	CHU BLANQUI							176 860,00 €	176 860,00 €	
Ressources liées à la générosité du public		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
TOTAL		4 146 830,19 €	1 184 013,61 €	0,00 €	1 156 198,19 €	0,00 €	0,00 €	1 326 848,80 €	3 389 003,00 €	2 112 491,41 €
		5 330 843,80 €							5 501 494,41 €	

Note 5 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

- **Charges exceptionnelles**
- ✓ **Sur opérations de gestion**

Contravention	1 875 €
Régularisation fournisseurs	2 232 €
Régularisations taxes ordures ménagères sur ex antérieur	5 344 €
Régularisations charges sociales	2 161 €
Subventions antérieures non versées	12 469 €
Protocole Aljevo/AMLI 2018- Argenteuil - clients créditeurs	13 795 €
Protocole Aljevo/AMLI 2018 - Argenteuil - fournisseurs	9 000 €
Protocole Aljevo/AMLI 2018 - Argenteuil - stock produits	1 000 €
Régularisation tarifs sociaux	640 €
Annulation factures clients 2016-2018 en doublons	30 918 €
Autres charges diverses	365 €
Régularisation prêts résidents	1 040 €
Valeur nette comptable des actifs cédés	607 €
Provision pour indemnités départ retraite écart actuariel	758 419 €
Provision pour médailles du travail écart actuariel	45 736 €

• <u>Engagements à réaliser sur ressources affectées</u>	1 326 849 €
• <u>Produits exceptionnels</u>	
✓ <u>Sur opérations de gestion</u>	
Régularisation provision fuite eau Fournel 2011-2015 non refacturé	41 409 €
Remboursement assurances sur exercice antérieur	898 €
Dégrèvements TFPB	36 150 €
Dégrèvements redevance audiovisuelle 2015 – 2018	8 074 €
Régularisations fournisseurs sur exercice antérieur	5 702 €
Protocole Aljevo/AMLI 2018 - Argenteuil – provision IFC	45 000 €
Protocole Aljevo/AMLI 2018 - Argenteuil – provision CP	22 000 €
Régularisation ALT 2016-2017	3 144 €
Régularisation diverses	1 270 €
Régularisation tarifs sociaux non reversés	1 420 €
✓ <u>Sur opération en capital</u>	
Quote-part de subventions d'investissement au résultat	195 521 €
• <u>Report des ressources non utilisées sur exercices antérieures</u>	1 156 198 €

Note 6 – AUTRES INFORMATIONS

- **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.**

L'IS comptabilisé correspond à :

- L'impôt sur les produits financiers pour 7 843.00 €.
- L'IS au taux réduit pour 2 464.00 € sur la location immobilière à Présence Habitat.

- **Liste des filiales et participations.**

<u>Filiales</u>	<u>Capitaux propres du dernier exercice clos</u>	<u>Quote-part du capital détenu en %</u>	<u>Résultat du dernier exercice clos – 2018</u>
PRESENCE HABITAT	48 014 938 €	50.00	2 131 360 €
<u>Valeur de la participation</u>	<u>Brut</u>	<u>Provision</u>	<u>Net au 31/12/19</u>
PRESENCE HABITAT	1 843 366.97		1 843 366.97
BATIGERE	349 013.15		349 013.15

- **Charges à payer**

Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2019 à 4 559 645 € et se composent comme suit :

✓ Intérêts courus sur emprunts	1 977 €
✓ Factures fournisseurs non parvenues	2 162 225 €
✓ Provision chargée sur congés payés	537 040 €
✓ Provision chargée sur prime de vacances	186 172 €
✓ Intéressement	1 221 041 €
✓ Formation continue	41 787 €
✓ Effort à la construction	38 844 €
✓ Provision prime précarités CDD	56 158 €
✓ Avoirs clients à établir	311 440 €
✓ Intérêts bancaires courus	2 961 €

- **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir s'élèvent au 31/12/2019 à 207 131 € et se composent comme suit :

✓ Indemnités journalières de Sécurité Sociale à recevoir	10 629 €
✓ Indemnités prévoyances à recevoir	4 670 €
✓ Fournisseurs - avoirs à recevoir	60 800 €
✓ Remboursements frais de formations à recevoir	21 592 €
✓ Remboursements sinistres à recevoir	2 253 €
✓ Commissions à recevoir (distributeurs de boissons, machines à laver)	11 047 €
✓ Clients – facture à établir	96 140 €

- **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance s'élèvent au 31/12/2019 à 9 874 002 € et se composent comme suit :

✓ Subventions d'actions antérieures à 2019	26 109 €
✓ Assignations à résidences 2017	32 886 €
✓ Subventions 2019 notifiées en 2019	144 395 €
✓ Subventions 2019/2020 notifiées en 2019	1 570 801 €
✓ Subventions 2020 notifiées en 2019	4 094 392 €
✓ Subventions 2021 notifiées en 2019	4 005 419 €

En 2019, AMLI a signé deux conventions pluriannuelles avec l'État pour un total de 11 904 543€ dont 8 021 811€ pour les exercices 2020-2021.

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 31/12/2019 à 346 365 € dont 188 532 € de loyers d'avance dans le cadre de la réhabilitation d'Audun-Le-Tiche avec PRESENCE HABITAT.

La différence de 157 833€ concerne des factures ou contrats de fonctionnement.

- **Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'élève au 31/12/2019 à 18 644 818 € et se compose comme suit :

✓ Redevances foyers	10 161 052 €
✓ Loyers logements	322 518 €
✓ Participation hébergés	138 841 €
✓ Ventes de repas	336 940 €
✓ Ventes de cartes (accès, ...)	849 €
✓ Refacturations diverses aux locataires	43 766 €
✓ Loyers commerciaux	17 179 €
✓ Loyers garages	39 453 €
✓ Commissions diverses	11 730 €
✓ Prestations sociales	7 572 490 €

• Effectifs

Au 31/12/2019, l'effectif total est de 296 salariés représentant 282.90 Etp dont 35 CDD, 7 contrats en alternance.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	46	0
Agents de maîtrise et Techniciens	165	0
Employés	84	0
Ouvriers	1	0
TOTAL	296	0

• CITS

Le CITS s'appliquait depuis le 1er janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « versées à leurs salariés au cours de l'année civile », « sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu ».

Le dispositif s'est arrêté fin 2018 et a été compensé par des baisse de charges sociales : (-) 204 612€.

• Honoraires commissaires aux comptes

Conformément à l'article R123-198-9 du Code de Commerce, les honoraires des commissaires aux comptes, pris en charge au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à la somme de 25 324€.

- Engagements hors bilan**

ENGAGEMENTS RECUS		ENGAGEMENTS DONNES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Avals, cautions, garanties reçus	1 130 433,82	Avals, cautions, garanties donnés	
Contrats d'emprunts accession signés et non portés à l'encaissement		Octroi de prêts :	0,00
Avenants en cours (accession P.A.P.)		- Contrats signés de prêts principaux	
Emprunts locatifs et autres		- Contrats de prêts complémentaires	
Créances escomptées non échues		- Autres contrats	
Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail			
Autres engagements reçus (garantie financière type "Loi Hoguet")	170 000,00	Redevances crédit-bail restant à courir	
		Autres engagements donnés	0,00
		Reste à comptabiliser sur :	
		- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (logements - accession)	
		- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (terrains - accession)	
		- Compromis de vente (y compris terrains pour réserves foncières)	
		- Marchés signés (opérations locatives)	
		Engagements divers	
	1 300 433,82		0,00

- Créances et dettes au titre des opérations avec les parties liées**

PRESENCE HABITAT

Créances : 231 088 €

Dettes : 388 354 €

BATIGERE

Créances : 283 641 €

Dettes : 348 951 €

- Résultat AMLI**

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 fait ressortir un résultat net de +106 546.49 € réparti comme suit :

- +129 203.32 € provenant de la gestion propre d'AMLI (hors activités CADA)
- 22 656.83 € provenant de la gestion contrôlée pour le compte de l'État et correspond aux résultats des CADA de Blida, Florange et Rosselange.

- Contributions volontaires**

L'État met à disposition d'AMLI des locaux d'habitation dans le cadre de ces conventions pour les dispositifs d'hébergement. La valeur locative de ces locaux n'est pas chiffrée, aussi l'association ne comptabilise pas cet apport gratuit mais elle prend en charges les travaux d'entretien de ces bâtiments. Ci-dessous la liste des bâtiments concernés sur l'année 2019 :

- 10/12 rue des Alliés à Metz,
- 10 rue Périgot à Metz,
- 7 rue Paul Valéry à Metz,
- 29 rue de Nomény à Montigny-Lès-Metz,
- 44 rue des Jardins au Ban St Martin.
- 9 Boulevard Auguste Blanqui à Paris.